

NATURE ET COUVERTURE DES RISQUES ENCOURUS PAR LES ELEVES DE L'INSTITUT DE FORMATION EN
SOINS INFIRMIERS DU CHU DE ROUEN

Risques couverts au titre du contrat Responsabilité Civile	Risques couverts au titre du contrat d'assurance Individuelle Accident	Risques couverts au titre du contrat Protection Juridique
<p>Risques couverts par le CHU de Rouen</p> <p>L'établissement est assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des dommages ou préjudices causés à autrui du fait de toute personne au service direct ou indirect de l'établissement, notamment du fait des élèves des écoles.</p>	<p>En cas d'accidents engageant ou non la responsabilité de l'établissement et survenant aux élèves, le contrat d'assurance garanti les indemnités suivantes : décès (10 000€); incapacité permanente totale (10 000€ réduit au prorata de l'invalidité); frais médicaux et pharmaceutiques (frais réels).</p> <p>Sont garantis les accidents survenant aux élèves lors des cours et durant l'enseignement sportif et lors du trajet école/domicile (aller/retour).</p>	<p>L'établissement est assuré, en cas de survenance d'un différend ou d'un litige garantis, pour la défense des droits de l'étudiant soit dans un cadre amiable soit dans un cadre judiciaire.</p> <p>Le contrat garanti :</p> <p>La défense de l'étudiant poursuivi dans le cadre de son stage effectué au CHU en qualité d'auteur de co-auteur ou de complice d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois et règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive.</p> <p>Le contrat garanti la plainte ou le recours que l'étudiant voudrait déposer ou engager contre un tiers auteurs à son encontre de violence volontaire, d'injures, de menaces, d'outrage ou de diffamation, de dénonciation calomnieuse ou d'injures publiques infligées dans le cadre du stage de l'étudiant, devant témoins ou lui ayant causé une incapacité totale de travail.</p>